

Pêches

1. SWIOFish 1

Le projet intitulé « Premier projet de gouvernance et de croissance partagée des pêches du Sud-Ouest de l’océan Indien » ou SWIOFish1, financé par la Banque mondiale à travers une subvention de 5 millions USD, a été mis en œuvre par la COI pour une période de 6 ans (2015-2021). SWIOFish1a été clôturé le 30 septembre 2021.

Les grandes réalisations de SWIOFish1 :

- La **Commission des pêches du Sud-ouest de l’océan Indien (CPSOOI)** a été revitalisée à travers le **renforcement de ses dispositions institutionnelles** et l’appui à l’organisation des réunions régulières de ses organes subsidiaires : les réunions annuelles de la Commission, les réunions du comité scientifique et des divers groupes de travail de la Commission ainsi que le groupe de travail sur les conditions minimales.
- Des **stratégies régionales ont été établies**, en particulier, l'adoption de lignes directrices pour les conditions minimales (MTC) pour l'accès des navires de pêches étrangers dans la région de la CPSOOI. Les lignes directrices du MTC ont été adoptées par tous les États membres de la CPSOOI.
- Une **étude sur la transparence de l’industrie de la pêche** sur les 12 Etats membres de la CPSOOI, y compris une étude de cas à Madagascar, ont été menées.
- Une **assistance spéciale a été apportée à la Somalie** pour le développement juridique et institutionnel dans le cadre de l’élaboration d’un projet de loi sur les “ressources halieutiques et marines pour la Somalie”.

Evaluation finale et recommandations :

Les résultats de l’évaluation finale du projet sont satisfaisants, **la plupart des indicateurs ciblés ont été atteints**. On a constaté également une contribution significative du projet au-delà de ses objectifs spécifiques.

L’une des recommandations du Comité de Pilotage du projet SWIOFish1 et du rapport d’évaluation finale sur le projet SWIOFish1 consiste à un appui renouvelé de la Banque mondiale à la CPSOOI pour la gestion et le développement durables des pêcheries relevant de sa compétence dans l’intérêt de ses membres.

2. ECOFISH

Le programme ECOFISH est une initiative interrégionale sur financement du 11^{ème} FED et doté d’un budget de 28 millions d’euros pour promouvoir la pêche durable dans la région de l’Afrique de l’Est, l’Afrique australe et l’océan Indien au cours des cinq prochaines années. Le programme est mis en œuvre par la COI en étroite collaboration avec le COMESA, l’EAC, l’IGAD, la SADC et les organisations régionales de pêche continentale des lacs Tanganyika et Victoria.

Résultat 1 : Les politiques régionales et cadres institutionnels sont renforcés pour assurer un aménagement des pêcheries plus durables et qui contribue à la biodiversité marine et à la résilience climatique :

- Renforcement de la coopération régionale pour une pêche plus durable à travers, entre autres, la création d'un mécanisme de coordination régionale pour les pêches marines et les programmes connexes, les agences donatrices et les organisations de mise en œuvre dans la région EA-SA-IO. En outre, un accord de collaboration entre LVFO et LTA

a été conclu pour l'échange de connaissances, d'expertise technique, d'expériences et de bonnes pratiques en matière de pêche continentale partagée.

- **Actualisation des politiques, stratégies et plans de gestion de pêche** à travers la mobilisation d'un expert régional et des consultants nationaux pour des recherches approfondies sur l'économie politique et l'état des stratégies et plans de pêche aux niveaux régional et national.

- **Renforcement des capacités** à travers la mobilisation d'un expert en pêche auprès de la COMESA, l'IGAD et la SADC pour appuyer à la mise en œuvre de leurs interventions prioritaires dans l'industrie de la pêche maritime. Une assistance technique supplémentaire a été fournie à l'IGAD pour formuler une proposition de projet pour l'intégration de la stratégie pour l'économie bleue dans ses pays membres.

Résultat 2 : Les capacités des bénéficiaires sont renforcées pour prévenir, décourager et éliminer la pêche Illicite, Non-déclarée et Non-réglementée (INN) dans la région EA-SA-OI :

Les grandes réalisations :

- Organisation de trois patrouilles régionales PRSP à travers le déploiement du patrouilleur OSIRIS II en collaboration avec La Réunion/France sous le financement FEDER/INTERREG.
- Réactivation du VMS régional basé au Secrétariat de la COI et renouvellement du contrat avec le prestataire. Les échanges d'informations VMS entre les autorités nationales compétentes sont en cours.
- Signature des contrats de subvention pour appuyer les pays participants éligibles du PSRP à l'organisation des patrouilles régionales maritimes et aériennes et au renforcement des capacités de SCS au niveau national. Les pays bénéficiaires seront en mesure de mobiliser leurs capacités humaines et techniques et planifier des missions régionales conjointes de surveillance des pêches au cours des trois prochaines années. La négociation, la signature et le suivi financier et technique et la clôture de ces contrats sont assurés par la Délégation de l'Union européenne.

Recommandations issues de la 10^{ème} réunion de l'Unité régionale de coordination élargie (UCRE), 21 octobre 2021 aux Seychelles :

- **VMS régional** : Les questions liées à la **confidentialité des données et de la sécurisation du serveur régional auprès du Secrétariat général** de la COI ont été discutées lors la réunion de l'UCRE. L'opérationnalisation du centre VMS régional nécessite un local sécurisé auprès du Secrétariat Général de la COI.
- **Un projet de protocole d'échanges d'informations et de partage des données sur les pêches à des fins de gestion, suivi, contrôle et surveillance des pêches** a été examiné par les membres de l'UCR. L'UCRE a donné son accord de principe en vue de la poursuite du processus de consultation avec les Etats participants en vue de sa signature.
- Les membres de l'UCRE ont émis un **avis favorable à la demande d'adhésion de la Somalie** au mécanisme PRSP, spécifiquement dans le domaine des échanges d'information et de renforcement des capacités. Cette adhésion s'effectuera à l'issue de la finalisation des amendements de l'arrangement administratif ainsi que du projet de protocole d'échanges d'informations et de partage des données sur les pêches à des fins de gestion, suivi, contrôle et surveillance des pêches. L'approbation finale est laissée à l'appréciation des membres du Conseil des ministres de la COI.

- **Zone de coopération PRSP** : Les discussions des représentants des Etats participant au PRSP au sein de l'UCRE ont, notamment, porté sur la zone de coopération du PRSP. Deux Etats membres de la COI ont ainsi **proposé une révision de cette zone de coopération pour intégrer des espaces maritimes faisant l'objet de litiges territoriaux**. Compte tenu du caractère politique et hautement sensible du sujet, **l'UCRE a proposé que le Conseil des ministres de la COI donne son avis sur la question afin d'arrêter une position consensuelle** permettant de poursuivre les activités conjointes de contrôle, surveillance et suivi des pêches dans le cadre du PRSP.

Proposition de décision

Le Comité des OPL recommande au Conseil des ministres de :

- a) **Féliciter le Secrétariat général d'avoir mené à terme la mise en œuvre du « Premier projet de gouvernance et de croissance partagée des pêches du Sud-Ouest de l'océan Indien » ou SWIOFish1 ;**
- b) **Remercier chaleureusement la Banque mondiale pour le soutien financier dans le cadre du projet SWIOFISH 1 ;**
- c) **Remercier la France/Réunion pour la collaboration dans le cadre du Plan régional de surveillance des pêches à travers le déploiement du patrouilleur OSIRIS II lors des trois patrouilles régionales sur financement FEDER/INTERREG.**
- d) **Remercier la Délégation de l'Union européenne pour la signature des contrats de subvention avec les pays éligibles participants au PRSP en vue de l'organisation des prochaines patrouilles régionales conjointes de surveillance maritimes et aériennes ;**
- e) **D'approuver la demande d'adhésion de la Somalie pour intégrer le mécanisme PRSP dans le domaine des échanges d'information et de renforcement des capacités à l'issue de la finalisation des amendements de l'arrangement administratif ainsi que protocole d'échanges d'informations et de partage des données sur les pêches à des fins de gestion, suivi, contrôle et surveillance des pêches conformément aux recommandations de l'UCRE du 21 octobre 2021 aux Seychelles ;**
- f) **Demander au Secrétariat général de prendre attache avec la Partie somalienne en vue de la formalisation de cette adhésion conformément aux procédures s'y rapportant et les recommandations de l'UCRE du 21 octobre 2021 ;**
- g) **Se féliciter de la relance du VMS régional hébergé auprès du Secrétariat général de la COI ;**
- h) **Prendre note des recommandations de l'UCRE du 21 octobre 2021 sur la nécessité d'un local sécurisé pour l'opérationnalisation du centre VMS régional et demander au Secrétariat général, en collaboration avec le Programme ECOFISH, de prendre les dispositions nécessaires s'y rapportant.**

Rappel de la Décision 9, Pêches et Plan régional de surveillance des pêches, 33^{ème} Conseil des ministres de la COI, 12 et 13 septembre 2018, Maurice.

Le Conseil :

- k) **Prend note de l'intérêt manifesté par la Somalie pour intégrer le mécanisme PRSP et se prononcera ultérieurement sur la question**